



## Informations actualisées sur le cadre de résultats de l'OMS

### Renforcement des systèmes d'information sanitaire

#### Rapport du Directeur général

1. En mai 2007, la Soixantième Assemblée mondiale de la Santé a adopté la résolution WHA60.27 sur le renforcement des systèmes d'information sanitaire. Le premier rapport de situation sur la mise en œuvre a été soumis à la Soixante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé en 2009.<sup>1</sup>
2. Ce rapport présente les progrès accomplis, les problèmes rencontrés et les solutions proposées en ce qui concerne la mise en œuvre de la résolution WHA60.27. Il propose un nouveau mandat à l'examen de l'Assemblée de la Santé, compte tenu de l'urgence et de l'importance de renforcer les systèmes nationaux de données et d'information sanitaire, conformément à diverses initiatives de l'OMS, notamment le treizième programme général de travail, 2019-2023, le processus de transformation de l'OMS, le Plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous, le Programme spécial sur les soins de santé primaires et l'examen universel de l'état de santé et de préparation. La pandémie de COVID-19 a accentué de nombreuses lacunes graves et qui existaient de longue date dans les systèmes nationaux de données et d'information.<sup>2</sup> Les États Membres ont demandé au Secrétariat de renforcer les capacités de collecte, d'analyse, d'utilisation et de diffusion des données.
3. Il est indispensable de disposer de données opportunes, fiables, ventilées et exploitables, de statistiques comparables et de données factuelles propres à chaque pays pour favoriser une concertation stratégique sur les politiques. Il est essentiel de pouvoir accéder à l'information si l'on veut suivre et accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable liés à la santé, les cibles du « triple milliard » énoncées dans le treizième programme général de travail, 2019-2023, et les priorités nationales et infranationales en mettant l'accent sur la réduction des inégalités.
4. La pandémie de COVID-19 a montré toute l'importance des systèmes de données et d'information sanitaire pour guider toutes les étapes de la réponse politique à la crise, dont les conséquences peuvent être une question de vie ou de mort. Elle a également mis en évidence un profond déficit d'informations fiables, dignes de confiance et objectives, qu'il convient de combler. Des données de qualité sur les cas, les décès et la vaccination constituent un outil essentiel pour les États Membres en vue d'endiguer et de gérer la pandémie. Les données sont également essentielles pour comprendre les facteurs sous-jacents

<sup>1</sup> Document A62/23, section F ; voir également le document A62/2009/REC/3, procès-verbaux de la cinquième séance, section 1 (en anglais seulement).

<sup>2</sup> Data availability: a visual summary (<https://www.who.int/data/gho/data-availability-a-visual-summary>, consulté le 14 avril 2021).

de la maladie, les personnes les plus à risque et la manière de prévenir la prochaine situation d'urgence ou de mieux s'y préparer. Les données sur les conséquences sociales et économiques sont indispensables pour définir les programmes destinés à celles et ceux qui sont dans le besoin et pour commencer à planifier une reprise équitable. Toutefois, dans de nombreux pays, les données essentielles ne sont bien souvent pas disponibles et les populations les plus vulnérables demeurent invisibles.

5. Les systèmes de données et d'information sanitaire aux niveaux national et infranational se sont développés au gré des divers obstacles rencontrés et sont souvent fragmentés sous l'effet d'exigences imposées par des programmes ne concernant que certaines maladies et de la diversité des demandes des donateurs et des initiatives internationales.

6. Les systèmes actuels ne permettent pas un suivi adéquat de la protection, de la préparation et du relèvement en cas d'urgence sanitaire. Ils doivent également suivre d'autres priorités, comme la couverture sanitaire universelle et l'amélioration de la santé de la population. Selon une analyse de la disponibilité des données relatives aux indicateurs mondiaux des objectifs de développement durable, pour quatre des 17 objectifs (objectifs 5, 12, 13 et 14), moins de la moitié des pays ont recueilli des données comparables au niveau international. L'insuffisance des données au niveau des pays concernant les objectifs 3 et 5 (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge; et Parvenir à l'égalité des sexes) est un motif d'inquiétude ; en moyenne, seuls quatre pays sur 10 disposent de données. Même lorsque des données sont disponibles, les observations dans le temps restent peu nombreuses, de sorte qu'il est difficile pour les décideurs de suivre les progrès ou d'identifier les tendances.

7. En l'absence de données de qualité et transparentes, il sera tout simplement impossible de sortir plus forts de la pandémie ou de concrétiser la promesse du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : « Ne laisser personne de côté ». Des systèmes de données et d'information sanitaire fiables sont également essentiels pour mesurer l'état de santé des populations (mortalité, morbidité, épidémies, situation sanitaire, handicap, bien-être) et les inégalités en matière de santé. Les décideurs ont besoin d'informations en temps réel pour pouvoir mieux se préparer, concevoir et mettre en œuvre des politiques appropriées et affecter efficacement les ressources.

## **PROGRÈS ACCOMPLIS PAR LE SECRÉTARIAT**

8. Le treizième programme général de travail, 2019-2023, vise à produire des effets mesurables sur la santé des populations au niveau des pays. En 2018, dans le cadre du processus de transformation de l'OMS, une nouvelle Division Données, analyse et résultologie a été créée dans le but de produire des résultats concrets pour des milliards d'individus dans le monde, grâce à des mesures étayées par des données de santé d'excellente qualité. Les États Membres ont demandé au Secrétariat de les aider à renforcer leurs capacités de collecte et d'analyse des données, à alléger la charge que représente la collecte des données, à réduire la fragmentation des données grâce à des mécanismes de gouvernance des données, et à utiliser les données pour atteindre les objectifs de développement durable et les cibles du « triple milliard ».

9. Le Secrétariat a créé l'outil technique SCORE (enquêter (Survey), compter (Count), optimiser (Optimize), passer en revue (Review), permettre (Enable)), qui est le premier ensemble harmonisé de cinq interventions essentielles pour renforcer les systèmes nationaux de données et d'information sanitaire.<sup>1</sup> Il a par ailleurs achevé la première évaluation mondiale de l'état et de la capacité des systèmes de données et d'information sanitaire dans 133 pays, couvrant 87 % de la population mondiale, qui est présentée sur le tableau de bord SCORE.<sup>2</sup> Les États Membres ont fourni une évaluation de chacune des

---

<sup>1</sup> SCORE (<https://www.who.int/data/data-collection-tools/score>, consulté le 14 avril 2020).

<sup>2</sup> SCORE Global Report on health data systems and capacity, 2020 (<https://www.who.int/data/data-collection-tools/score/dashboard> - /, consulté le 14 avril 2020).

---

cinq interventions de SCORE et identifié les lacunes et les orientations en matière d'investissement dans les domaines susceptibles d'avoir un maximum d'impact sur la qualité, la disponibilité, l'analyse, l'utilisation et l'accessibilité des données. Même si aucun État Membre n'a obtenu un score parfait dans les cinq interventions, les pays de tous les niveaux de revenus ont démontré qu'ils disposaient des capacités pour combler leurs lacunes en matière de données sur la santé.

10. Le Secrétariat a commencé à mener des travaux afin de combler les lacunes des pays en matière de données dans trois domaines clés de SCORE.

a) *Enquêter sur les populations et les risques sanitaires pour déterminer ce qui cause les maladies et quels sont les risques, notamment sanitaires, auxquels une population est exposée* : la plateforme World Health Survey Plus (WHS+) est une plateforme de système de surveillance polyvalente permettant de collecter des données de manière standardisée et économique, notamment grâce à l'utilisation de technologies mobiles, afin de recueillir des données rapidement et à grande échelle. WHS+ est un nouveau système multithématique, multimodal et multiplateformes qui transformera la manière dont les pays collectent les données pour évaluer les inégalités et suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable liés à la santé, les cibles du « triple milliard » et, en particulier, la couverture sanitaire universelle, c'est-à-dire le fait d'être en mesure d'accéder aux services de santé essentiels sans s'exposer à des difficultés financières.

b) *Compter les naissances et les décès et indiquer les causes de décès pour savoir qui est né et de quoi l'on meurt* : le nouveau plan stratégique de mise en œuvre du système d'enregistrement des données et statistiques d'état civil aidera les pays à suivre les naissances, les décès et les causes de décès, et à communiquer ces données avec un minimum de décalage et à un niveau de granularité permettant de mieux éclairer la prise de décisions. Le plan stratégique de mise en œuvre constitue le meilleur système pour produire des statistiques sur la fécondité et la mortalité. Concernant les objectifs de développement durable et la couverture sanitaire universelle, plusieurs indicateurs liés directement ou indirectement à la santé nécessitent la notification des décès, soit toutes causes confondues, soit en fonction de la cause. Pour permettre un suivi en temps utile des comptages hebdomadaires, des orientations relatives à la surveillance rapide de la mortalité et à la riposte aux épidémies ont été publiées, un soutien technique a été apporté aux pays et un portail a été créé. Un groupe consultatif technique sur l'évaluation de la mortalité liée à la COVID-19 a été constitué en vue de déterminer l'impact de la COVID-19 en termes de décès supplémentaires directement et indirectement attribuables à la pandémie.

c) *Optimiser les données sur les services de santé pour fournir des services équitables et de qualité à chacun* : les données sur les services de santé sont générées par les systèmes de notification systématique des établissements et des communautés, les évaluations des établissements de santé et les systèmes de données sur les ressources de santé, comme les systèmes d'information sur le personnel de santé et le financement de la santé. Ces systèmes doivent être intégrés et interopérables afin d'assurer un suivi, une analyse et une gestion complets des services de santé dans le but de soutenir les soins aux patients, la gestion des établissements et la planification sectorielle afin d'améliorer les soins de santé primaires et de parvenir à la couverture sanitaire universelle.

11. Comme l'ont demandé les États Membres, le Secrétariat collabore avec des ministères de la santé, des bureaux nationaux de statistique et des bureaux nationaux de l'état civil dans le but d'améliorer la surveillance de la santé publique, l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques d'état civil, ainsi que les systèmes d'information sanitaire. Le Secrétariat organise une série de consultations mondiales d'experts techniques afin d'accélérer les efforts visant à renforcer les systèmes de données et d'information sanitaire dans les pays et accorde la priorité à la fourniture d'un appui technique aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement.

12. Le Secrétariat modernise la famille OMS des classifications internationales, qui comprend la Classification internationale des maladies, 11<sup>e</sup> version (CIM-11), la Classification internationale des interventions sanitaires et la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé. Ces outils standard de collecte de données et de notification compilent les classifications et les terminologies en matière de santé en un ensemble commun, permettant de suivre les tendances, de comprendre les traitements et de prévenir les décès prématurés. La CIM-11 est entièrement numérisée et est mise en œuvre dans certains pays, l'objectif étant d'élargir sa mise en œuvre d'ici à 2022.

13. À la demande des États Membres, le Secrétariat a compilé l'ensemble des données relatives à la santé de la population afin de suivre les progrès accomplis en fixant des points de référence, des objectifs et des trajectoires dans le but de produire un impact par rapport aux cibles du « triple milliard » et aux objectifs de développement durable, aux niveaux national, régional et mondial. Ces données sont accessibles par l'intermédiaire du tableau de bord du « triple milliard ». Régulièrement mis à jour, ce dernier a été élaboré en consultation avec plus de 80 États Membres, représentés par les ministères de la santé et les bureaux nationaux de statistique des six Régions de l'OMS. Le Secrétariat évaluera systématiquement les conséquences de la COVID-19 sur les cibles du « triple milliard » et sur les objectifs de développement durable liés directement ou indirectement à la santé. Le Rapport sur les statistiques sanitaires mondiales est la compilation annuelle réalisée par l'OMS des principales statistiques en matière de santé pour ses 194 États Membres. Il résume les dernières données disponibles aux niveaux mondial, régional et national. Les rapports 2019 et 2020 mettent en évidence les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable liés à la santé, y compris les cibles du « triple milliard ». Le rapport 2021 sera lancé en mai 2021 et présentera des données actualisées sur l'espérance de vie, ainsi qu'une mise à jour sur les indicateurs clés des objectifs de développement durable liés à la santé, qui risquent d'être fortement compromis par la COVID-19. Si les données pour 2020 ne seront pas disponibles pour la totalité des indicateurs, le rapport constituera néanmoins une base de référence importante permettant d'évaluer les effets à plus long terme de la pandémie et les projections relatives aux objectifs de santé mondiaux.

14. Comme indiqué dans le rapport du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance,<sup>1</sup> le Secrétariat a conçu et continue de développer la plateforme mondiale de données sur la santé qui constituera un référentiel central unifié et moderne de bout en bout pour toutes les données de santé. Le Secrétariat lancera dans le courant de l'année le répertoire mondial de données sur la santé. Cette source fiable de données mondiales en matière de santé rassemblera des données provenant de l'ensemble des Régions et des pays de l'OMS. Le répertoire pourra être utilisé en interne, par les partenaires et par le grand public et permettra la collecte, le stockage, l'analyse, la diffusion et l'utilisation des données. Il comprend i) un portail pays – une interface primaire pour rationaliser l'échange de données entre les États Membres et le Secrétariat et renforcer la capacité analytique ; ii) un lac de données – une plateforme de stockage et de traitement des données évolutive et accessible ; et iii) un portail de l'OMS qui permettra d'accéder facilement à toutes les données publiques de l'OMS, à d'autres portails, à des cartes, à des représentations visuelles et à des rapports. Le répertoire sera la solution institutionnelle de l'OMS pour réduire la charge que constitue la notification pour les pays, faciliter l'échange de données, créer un espace de travail collaboratif avec toutes les parties prenantes et présenter des idées et des enseignements tirés des données afin de produire un effet sur la santé de la population et de prévoir des scénarios.

15. Le Secrétariat a mis en place un mécanisme de gouvernance des données et des principes en la matière, et examine actuellement les politiques de partage des données pour les situations d'urgence et les autres types de situations. Un sommet mondial sur la gouvernance des données sanitaires est prévu en 2021 ; il examinera les politiques de partage et de protection des données et formulera des recommandations. L'OMS copréside l'accélérateur sur les données et la santé numérique pour le Plan d'action mondial pour la santé et le bien-être de tous, et collabore avec des partenaires multilatéraux afin d'aider les pays à améliorer les données relatives aux soins de santé primaires, à l'enregistrement

---

<sup>1</sup> Voir le document EPBAC31/2.

---

des informations relatives à la santé et à l'état civil en mettant l'accent sur les inégalités. L'OMS assure également le secrétariat du projet de collaboration sur les données de santé (Health Data Collaborative), un réseau actif de 65 organisations partenaires chargé d'examiner les besoins en matière de données au niveau national et de mobiliser des ressources techniques et financières pour fournir aux pays un soutien fondé sur les besoins.

## **IL EST ESSENTIEL D'INVESTIR DANS LES SYSTÈMES DE DONNÉES ET D'INFORMATION SANITAIRE AFIN DE RECONSTRUIRE EN MIEUX ET D'ACCÉLÉRER LES PROGRÈS EN DIRECTION DES CIBLES DU « TRIPLE MILLIARD » ET DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

16. Un suivi régulier des progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs de développement durable liés directement ou indirectement à la santé est nécessaire afin d'identifier les lacunes importantes en matière de données et de suivre les progrès. Les données sur la santé émanant du secteur public comme du secteur privé, ainsi que les données sur la santé animale et l'environnement, sont essentielles pour que les décisions prises en vue d'atteindre ces objectifs soient fondées sur des bases factuelles.

17. Les pays ont la responsabilité première de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, ce qui nécessite la collecte, l'analyse et l'utilisation de données de qualité, accessibles et en temps opportun pour stimuler les progrès et produire un effet.

18. Si les États Membres ont réalisé des progrès substantiels dans le renforcement de leurs systèmes d'information sur la santé, il reste encore du travail à accomplir pour améliorer tous les aspects de la collecte, du traitement, de l'analyse, de l'utilisation et de la diffusion des données en utilisant des normes interopérables et des innovations pour renforcer durablement les capacités.

19. L'OMS doit, de toute urgence, renforcer sa position d'organisation moderne, axée sur les données et la source de données sur la santé la plus fiable au monde. Le Secrétariat doit nouer de nouveaux partenariats afin d'accroître l'utilisation des nouvelles sources de données et des nouvelles technologies en collaborant avec les bureaux nationaux de statistiques, les bureaux de l'état civil, les producteurs de données publics, ainsi que le secteur privé, les milieux universitaires et la société civile. Il doit mobiliser les ressources techniques et financières internationales et nationales afin de mieux préparer le monde aux menaces et aux situations d'urgence sanitaires émergentes et réémergentes, d'y riposter efficacement, et d'atteindre les cibles du « triple milliard » et les objectifs de développement durable. Le Secrétariat s'engage à soutenir les États Membres dans leurs efforts visant à renforcer les systèmes d'information sanitaire.

## **MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ**

20. L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note du présent rapport et à fournir des orientations supplémentaires au Secrétariat.

= = =